

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



**CHÂTEAU DE
BUSSY-**

RABUTIN


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CENTRE DES 
MONUMENTS NATIONAUX 

Dernière mise à jour
12/08/2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. FICHE DE SYNTHÈSE	3
2. INTRODUCTION	5
3. INFORMATIONS PRATIQUES.....	6
4. LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT.....	14
5. LA FORMATION DU PERSONNEL.....	18
6. LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS DES ANIMATEURS DU PATRIMOINE.....	24
7. LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ	25
8. LES PIÈCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT...26	
9. LA PLAQUETTE « BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES »	30

1. FICHE DE SYNTHÈSE

Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au Château de Bussy-Rabutin, établissement du Centre des Monuments



Nationaux Le bâtiment et tous les services
proposés sont accessibles à tous

☒ oui

☐ non



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et
des services

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

☒

C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

" Le personnel est formé.

☒

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

" Le personnel sera formé.

☒



Matériel adapté

" Le matériel est entretenu et réparé

☒ oui

☐ non

" Le personnel connaît le matériel

☒ oui

☐ non



Consultation du registre public d'accessibilité :

☒ à l'accueil

☒ sur le site internet

N° SIRET : 180 046 013 01080

Adresse : Château de Bussy-Rabutin, 12 rue du château, 21150 Bussy-le-Grand

 Contact :

Monsieur Bacquet Yannick, adjoint à l'administrateur, référent pour l'accessibilité

yannick.bacquet@monuments-nationaux.fr

Madame Orth Lucie, chargée des publics, référente pour l'accessibilité

lucie.orth@monuments-nationaux.fr

Certaines prestations ne sont pas accessibles



Le **parc et jardin** sont **difficilement accessibles** car les **allées** sont recouvertes d'un **gravier à gros grains** compliquant la déambulation des fauteuils. Le **parc** présente également une **dénivellation importante**. Il y a **150m à parcourir** sur ces allées pour rejoindre le **château** depuis l'accueil.



Ce service sera accessible le ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation p.26 à 28)



Une **aide** peut être **disponible** à la **demande** ou sur **réservation** (accès via le portail pompier jusqu'à la cour du château en voiture pour déposer et reprendre les personnes en fauteuil) :

☒ oui

☐ non

2. INTRODUCTION

2.1 RÉGLEMENTATION

Textes de référence issus du code de la construction et de l'habitation :

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

" <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

" <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

2.2 LE MONUMENT EN QUELQUES LIGNES

Niché dans un **parc et jardin de 12ha**, le **château** de Bussy-Rabutin est le parfait témoignage d'une **demeure seigneuriale** qui a évolué au fil du temps. Tout d'abord, **maison-forte au XIVe siècle**, comprenant un corps de logis flanqué de quatre tours et d'un mur de courtine, entouré de douves, l'influence médiévale, au **XVIe siècle**, cède le pas à une **architecture Renaissance**. Le mur de courtine est détruit et remplacé par deux galeries reposant sur des arcs en anse de paniers et décorées de frises. Au début du **XVIIe siècle**, la famille Rabutin continue la transformation du château en le dotant d'une **façade classique** pour le corps de logis rythmée et symétrique.

Le château doit sa **particularité** à son **propriétaire du XVIIe siècle**, le comte **Roger de Bussy-Rabutin** qui choisira de raconter sa vie et ses sentiments sur les murs de son château à la manière d'une bande-dessinée grande nature. **Bourguignon** haut en couleurs, **militaire, galant homme, académicien** à l'esprit vif, un de ses pamphlets, ***l'Histoire amoureuse des Gaules***, causera sa chute ! Il se retrouve condamné à **l'exil**. En attendant un improbable retour en grâce, il s'attelle à réaliser un **décor intérieur** évoquant sa **nostalgie** de la **Cour** et reflétant ses **sentiments**.

Plus de **trois cents peintures** ornent les murs, retraçant la **vie** de ce flamboyant **noble bourguignon** et sa **nostalgie de la Cour**. C'est une véritable **bande-dessinée** de la vie du comte qui se déploie sous nos yeux ainsi qu'une **immersion dans son réseau social**, la Tour Dorée ou le Salon des Hommes de Guerre avec leurs innombrables portraits pouvant s'apparenter à son « Facebook personnel ». De la première à la dernière salle, vous replongez **au temps du Roi Soleil** : c'est là la force de Roger de Rabutin. Exilé loin de ses pairs et de leurs intrigues, il réussit le tour de force de convoquer toute l'atmosphère de Versailles dans ses terres de Bourgogne. Sa galerie de tableaux témoigne des sentiments d'un grand seigneur sur le roi et la Cour : il représente tous les rouages et la subtilité de ce monde dont il est désormais exclu.

Un des éléments les plus marquants de ce château est que ce décor intérieur si particulier ait survécu à la famille des Rabutin, propriétaire de la demeure pendant à peine moins d'un siècle !

En effet, les terres de Bussy sont acquises par le grand-père du comte en 1602 et ce sont les enfants de Roger de Rabutin qui les revendront en 1733. Plus de cinq familles se succéderont à sa suite : la **dernière famille** d'importance sera celle des **comtes de Sarcus au XIXe siècle** : ce derniers se prendront de passion pour le monument et pour son flamboyant propriétaire du XVIIe siècle et s'attacheront à rendre à Bussy son aspect

initial, entreprenant une véritable **résurrection du domaine** tout en **aménageant** et **décorant** également leurs **propres appartements** (aile droite), davantage vouée à la vie quotidienne et illustrant parfaitement la vie des familles aristocratiques des années 1800.

Acquis par l'Etat en 1929, il est **géré et ouvert** au public depuis cette date par le **Ministère de la Culture** et du **Centre des Monuments Nationaux**.

2.3 L'ACCUEIL POUR TOUS AU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Le Centre des monuments nationaux gère, anime et ouvre à la visite plus de 100 monuments historiques propriété de l'État. Il accueille chaque année plus de 11 millions de visiteurs. Depuis plusieurs dizaines d'années, un nombre croissant de monuments ouvrent leurs circuits de visite aux personnes en situation de handicap et proposent des activités culturelles adaptées à leurs besoins spécifiques afin que chaque visiteur soit accueilli au mieux, quel que soit son handicap ou sa déficience.

Le Centre des monuments nationaux développe une politique d'amélioration et de diversification de l'offre de visite en faveur des personnes en situation de handicap visant au développement d'une offre culturelle adaptée dans les monuments dont il a la charge.

Les monuments sont souvent d'accès difficile pour les personnes en situation de handicap. Aussi le Centre des monuments nationaux travaille-t-il à rendre prioritairement accessibles les espaces qui favorisent la compréhension et la connaissance du monument, même si celui-ci n'est pas pour autant totalement accessible ([Centre des Monuments Nationaux](#)).

3. INFORMATIONS PRATIQUES

3.1 HORAIRES D'OUVERTURE

Du 15 septembre au 14 mai, le monument est ouvert tous les jours de 9h15 à 12h et de 14h à 17h.

Du 15 mai au 14 septembre, le monument est ouvert tous les jours de 9h15 à 13h et de 14h à 18h.

À noter : dernier accès 1h avant l'heure de fermeture.

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre et le 11 novembre et le 25 décembre.

3.2 VENIR AU CHÂTEAU DE BUSSY-RABUTIN

3.2.1 Adresse

Le château de Bussy-Rabutin est situé au **cœur du village** de Bussy-le-Grand.

Château de Bussy-Rabutin
12 rue du château
21150 Bussy-le-Grand

3.2.2 Venir en voiture

- A6 depuis Paris ou Lyon, sortie 23 puis D980 jusqu'à Semur-en-Auxois et D954 direction Venarey-les-Laumes et Bussy-le-Grand.
- Depuis Dijon, N71, puis D6 et D954.

Un **parking** se situe à **150m de l'accueil** (soit à **2mn**) (point **5** sur le plan p.12).

Il **n'y a pas de place de stationnement PMR** à **proximité** immédiate de **l'entrée** du monument. Il est possible d'effectuer un **dépose-minute** devant le **porche d'entrée** du monument (point **A** sur le plan) puis de **stationner** sur le **parking du personnel** (à 30m du porche d'entrée en remontant la rue principale, point **2** sur le plan). Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'autorisation à l'avance.

Un accès direct à la cour du château est possible pour les **personnes en fauteuil** sur demande (voir 3.3 Accéder au monument).

Le château ne dispose **pas de bornes de recharges** pour les **voitures électriques** : les bornes les plus proches sont sur le parking du Super U de Venarey-les-Laumes (8km) ou à Baigneux-les-Juifs (10km).

3.2.3 Venir en transports en commun

Le château de Bussy-Rabutin est **partiellement accessible** par le **train** via **deux arrêts**.

- **La Gare TGV de Montbard à 20km du monument** : il est ensuite possible de se rendre au château par vélo (voie cyclable du Canal de Bourgogne jusqu'à Venarey-les-Laumes puis départementale entre Venarey-les-Laumes et Bussy-le-Grand) ou par taxi. Durée : en vélo 1h08 ; en taxi ou voiture 24mn.
- **La gare TER des Laumes-Alésia (à Venarey-les-Laumes) à 8km du monument** : il est ensuite possible de se rendre au château par vélo (location de vélo électrique au Super U de Venarey-les-Laumes ou à l'office de tourisme) ou par taxi. Durée : en vélo 21mn, en taxi ou voiture 9mn.

3.2.4 Venir à vélo

La commune de Bussy-le-Grand se situe près des **itinéraires cyclables des voies vertes du Canal de Bourgogne**.

Le monument propose un **râtelier** pour vos **vélos** près de la **billetterie** (point **B** sur le plan). Possibilité également de déposer certains de vos **bagages** dans les **casiers** sous le **Séchoir** (point **G** sur le plan ; clé à demander à l'accueil). Il est également possible de **recharger votre batterie électrique** sur simple demande à la **billetterie du monument**.

3.3 ACCÉDER AU MONUMENT

Le **domaine** comprend plusieurs bâtiments :

- l'accueil/billetterie/boutique (point **B** sur le plan)
- le château (point **C** sur le plan)
- les Grands Communs (point **D** sur le plan)
- La maison Luzéro (point **H** sur le plan)

L'**accès** au domaine se fait par le **porche d'entrée** (point **A** sur le plan) situé à **150 m du parking visiteurs** (point **5** sur le plan), soit à **2mn** au bout d'une rue en pente et passante. Un **dépose-minute** est prévu au niveau du **porche d'entrée** pour les **visiteurs à mobilité réduite**.

Le porche mène au **bâtiment d'accueil**.

Un **accès réservé aux véhicules des personnes en fauteuil** est possible depuis le **parking visiteurs** jusque dans la **cour** : pour obtenir l'ouverture du portail, il faut **prévenir en amont** par **téléphone** ou **effectuer la demande** auprès des agents, à l'**accueil**, une fois sur place.

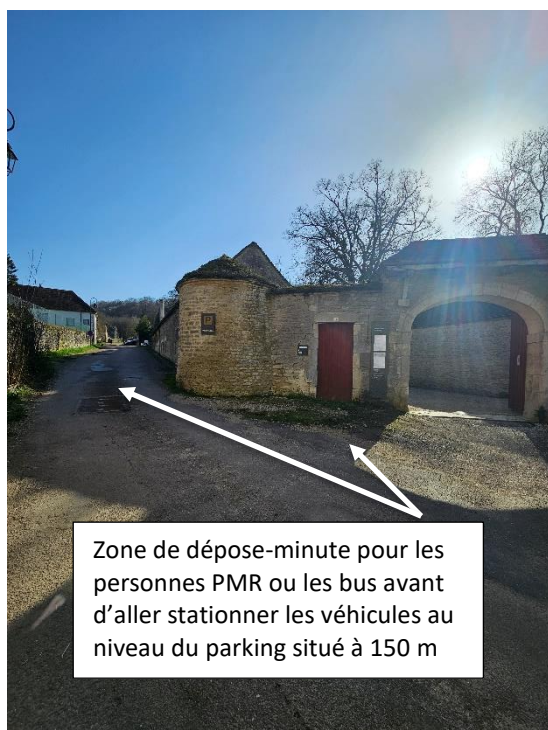
La **cour du château** est distante d'environ **250 m**, soit **4 min**, du porche d'entrée. Pour se rendre depuis l'accueil jusqu'au château, il faut emprunter une **allée en gros graviers** avec une pente de **6%** (points **4** sur le plan)

Pour une arrivée plus facile, les **visiteurs en fauteuil roulant** sont autorisés à accéder avec leur véhicule à la **cour d'honneur du château**. Il faut dans ce cas soit **téléphoner en amont** à l'accueil au **03 80 96 00 03**, soit en faire la **demande directement sur place**. Cet accès se fait par le **parking visiteur** (point **5** sur le plan) où un agent du monument leur ouvrira le **portail « accès pompier »**.

PHOTOS ET PLAN D'ACCÈS



Légende : Vue du porche d'entrée du château, dépose minute possible à ce niveau.



Zone de dépose-minute pour les personnes PMR ou les bus avant d'aller stationner les véhicules au niveau du parking situé à 150 m



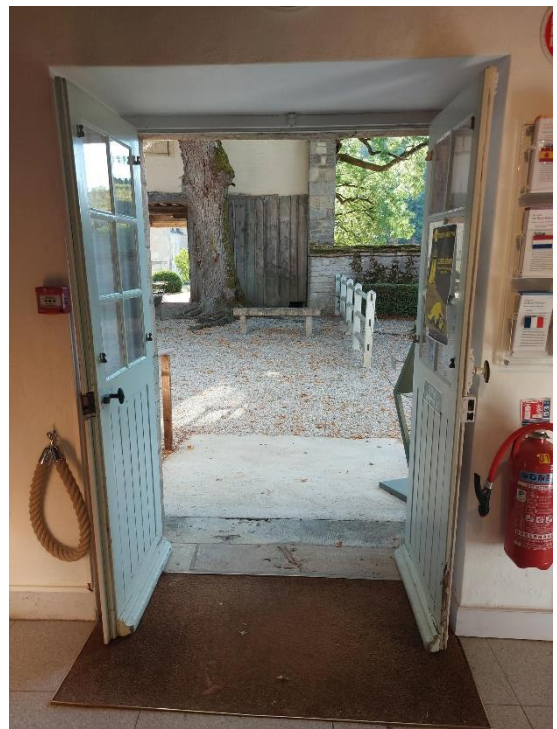
Rue menant au parking situé à 150 m

Porche d'entrée du monument menant au bâtiment d'accueil

Légende : rue menant du porche d'entrée au parking visiteur.



***Légende :** depuis le porche d'entrée, bâtiment de l'accueil-billetterie-boutique*



***Légende :** à gauche, accès au bâtiment de l'accueil-billetterie-boutique par une rampe d'accès avec rampe ; à droite, sortie du bâtiment de l'accueil-billetterie-boutique par une rampe d'accès avec rampe.*



Légende : à gauche, depuis l'accueil-billetterie-boutique, allée vers à la cour d'honneur du château à gauche et allée vers le jardin à droite ; à droite, embranchement de l'allée menant à la cour du château : à gauche par le parc (accès PMR), à droite avec 3 paliers et un escalier 6 marches.



Légende : à gauche, accès PMR par le portail pompier depuis le parking visiteur ; à droite, allée du parc en pente vers le château (accès piéton et accès véhicule PMR).

CHÂTEAU DE BUSSY-RABUTIN



PLAN D'ACCESSIBILITÉ DU DOMAINE



LÉGENDE

- A** Porche d'entrée et dépose-minute
- B** Accueil - Billetterie
- C** Cour du château
- D** Salle des Grands Communs
- E** Parc
- F** Jardin
- G** Séchoir
- H** Maison Luzéro

ACCÈS ET CIRCULATIONS

- 1** Rue du Château
- 2** Place réservée PMR
- 3** Allée menant au jardin
- 4** Allée menant au parc et au château
- 5** Parking avec portail accès pompier
- 6** Depuis l'accès pompier, allée menant à la cour du château pour les véhicules PMR
- 7** Allée menant à la Maison Luzéro
- 8** Accès PMR à la Maison Luzéro
- 9** Accès PMR à la salle des Grands Communs
- 10** Accès à la salle des Grands Communs depuis le parc

BÂTIMENTS DU CHÂTEAU

- a** Porte d'entrée du château
- b** Galerie Ouest pour accès PMR
- c** Galerie Est pour accès à l'ascenseur
- d** Aile dite de Bussy-Rabutin
- e** Aile dite des comtes de Sarcus

PICTOGRAMMES

-  Accès PMR
-  Parking
-  Accès pompier



3.4 LES DIFFÉRENTS ESPACES DU DOMAINE

3.4.1 L'accueil-billetterie-boutique (point B)

Une rampe d'accès avec une main-courante permet d'atteindre la porte d'entrée manuelle. Il faut pousser la porte pour entrer. L'agent d'accueil sur place peut ouvrir le deuxième battant de la porte si nécessaire. La sortie s'effectue par une autre porte qu'il faut tirer : une rampe d'accès avec une main courante permet d'accéder aux allées menant au château et/ou jardin à la française.

Les visiteurs en fauteuil peuvent accéder au site sans passer par l'accueil-billetterie-boutique : l'agent posté à l'accueil ouvre alors la chaîne au niveau du bâtiment permettant un accès direct aux allées.

Le comptoir d'accueil/caisses a une hauteur de 94 cm et est équipé d'une boucle à induction magnétique.

Il est possible d'emprunter un sac « Bussy Serein » proposant divers outils qui peuvent faciliter la visite : un casque anti-bruit, des lunettes teintées, une balle anti-stress, un masque occultant, une loupe, un plan sensible du musée avec : les zones lumineuses, les zones plus sombres, les endroits où se reposer..., des cartes pictogrammes des émotions pour aider à exprimer son ressenti. Cinq sacs « Bussy Serein » sont disponibles dont un spécialement adapté pour les enfants.

Dans la boutique, les vendeurs peuvent aider les visiteurs à atteindre les produits situés en hauteur.

L'entrée et la sortie du domaine se font dans le même bâtiment. .

3.4.2 Le parc et les jardins (E et F)

Le parc et les jardins forment un vaste ensemble qui s'étend sur 34 ha.

Un document de visite du parc et jardin est disponible en allemand, anglais, français et en gros caractère à l'accueil du monument et/ou téléchargeable sur le site internet du monument dans la rubrique « visiteurs en situation d'handicap ».

Un plan du domaine est installé au début de l'allée principale, en sortant de l'accueil-billetterie : il indique les différentes allées et points d'intérêt du parc et des jardins.

La cour d'honneur et les jardins en terrasse (F) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'accès reste difficile en raison des cheminements en graviers à gros grains. Le parc (point E) est peu accessible aux personnes à mobilité réduites car les allées sont ravinées et présentent une forte dénivellation.

Des bancs sont installés dans les jardins. Une aire de pique-nique, avec tables et chaises, est aménagée sous le Séchoir (au niveau de l'accueil-billetterie, G). Cet espace permet de faire une pause à tout moment durant les horaires d'ouverture.



Légende : vue du Séchoir depuis l'allée menant au parc.

3.4.3 Le château (Point **C**)

La cour présente un épais revêtement de graviers à gros grains qui rend l'accès difficile pour les fauteuils roulants et les poussettes. Il est plutôt conseillé d'utiliser un porte-bébé quand cela est possible. À l'intérieur, dans les salles du château, les poussettes ne sont pas autorisées : elles peuvent être déposées sous les galeries de la cour le temps de la visite (points **b** et **c**).

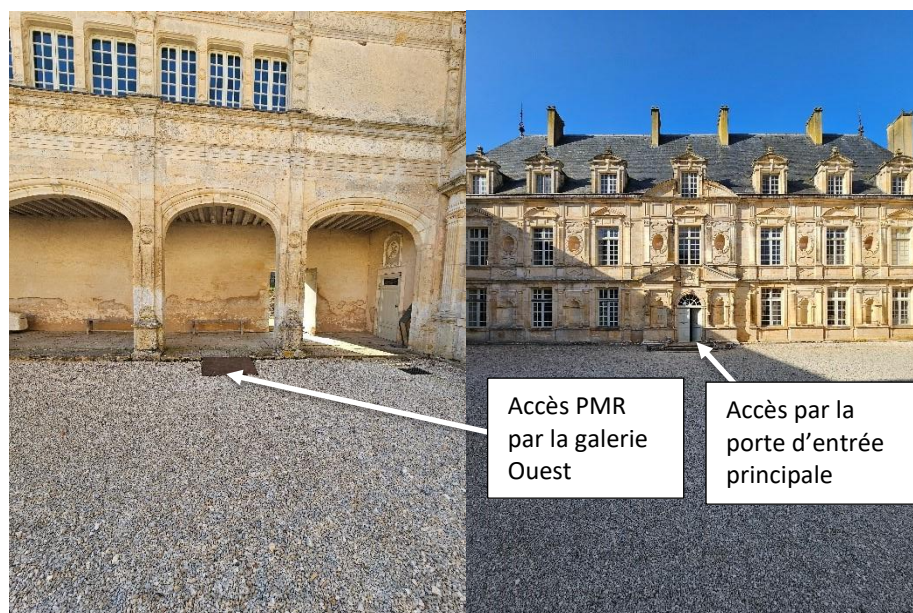
Le château, situé au cœur du domaine, se déploie autour de la cour d'honneur et se compose de trois parties. Le bâtiment central est prolongé par deux autres, perpendiculaires : à gauche, la galerie Ouest et à droite, la galerie Est.

La porte d'entrée du château (**a**), au milieu de la partie centrale, est précédée de 3 marches. C'est une porte manuelle à double battant dont le battant de droite est toujours ouvert. L'autre battant est ouvert par les agents pour faciliter la circulation des visiteurs chaque fois que cela est nécessaire.

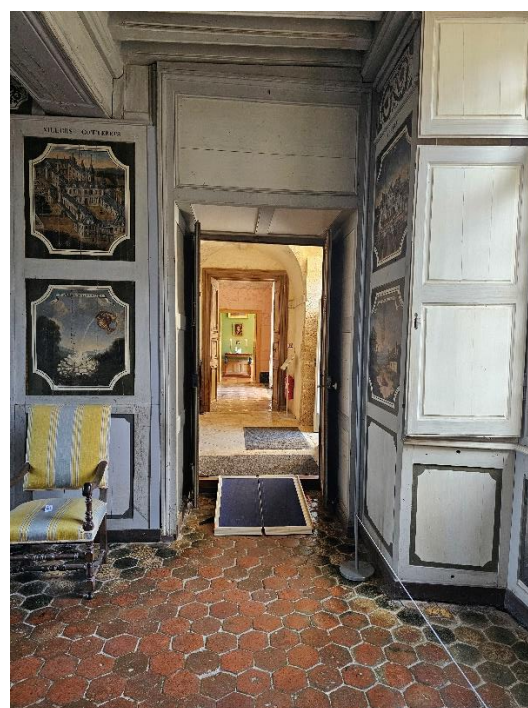
Un autre accès au château (**b**), proposé aux personnes à mobilité réduite, permet d'entrer par la galerie Ouest via une rampe et, avec l'aide de l'agent, de rejoindre facilement les deux salles de médiation où débute le parcours de visite.

La visite des salles historiques du château s'organise au sein des deux ailes du bâtiment sur deux niveaux : les salles du XVII^e siècle occupent l'aile gauche, dite « de Bussy-Rabutin » (**d**) et les salles du XIX^e siècle se trouvent dans l'aile droite dite « des comtes de Sarcus » (**e**).

Depuis la première salle de médiation, les visiteurs à mobilité réduite accèdent à la première pièce de l'aile de Bussy-Rabutin, la salle des Devises : une rampe mobile peut ensuite relier cette salle aux autres salles du rez-de-chaussée situées dans l'aile Sarcus.



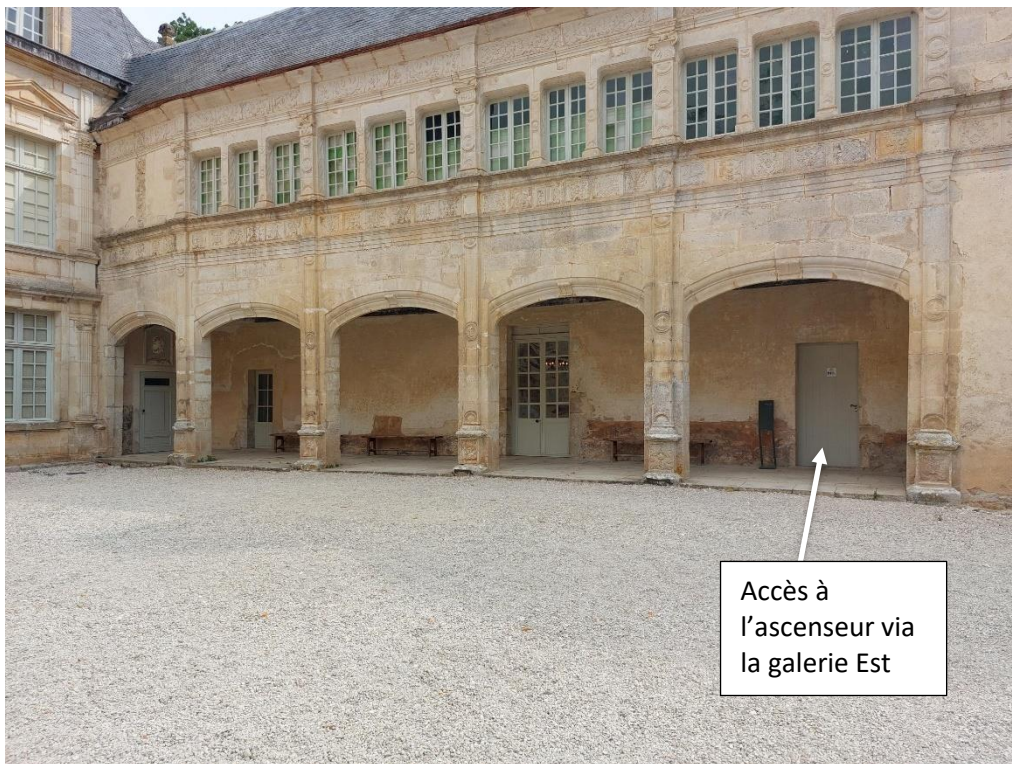
Légende : à gauche, accès PMR via la galerie ouest; à droite,



Légende : à gauche, depuis la galerie Ouest, accès PMR par la salle de médiation ; à droite, rampe d'accès dans la salle des Devises (aile de Bussy-Rabutin) vers le rez-de-chaussée de l'aile des comtes de Sarcus.



Légende : à gauche, ascenseur vers l'étage du château ; à droite, arrivée par l'ascenseur au premier étage (via les salles d'expositions temporaires).



Légende : accès à l'ascenseur par la galerie Est. L'accès à l'ascenseur se fait accompagné d'un agent du monument.

Un ascenseur dessert le **premier étage**, il est **accessible** avec **l'aide d'un agent** depuis la **cour**, via l'entrée dédiée de la **galerie Est** (c). Il rend ainsi **accessible l'intégralité du parcours de visite** à l'exception des **deux salles** situées en haut d'un escalier à vis très étroit dans la **Tour Renaissance**. Les **dimensions de la cabine** sont : **140 cm de long, 112 cm de large et 185 cm de haut**

Des **maines courantes** sont présentes le long de l'escalier central du château.

La **largeur du couloir le plus étroit** est de **100 cm** et la **largeur de la porte la plus étroite** est de **82 cm**.

Des **banquettes grises** sont disposées de manière permanente dans **les salles du château** à l'exception du rez-de-chaussée de l'aile XIX^e.

Des **sanitaires** adaptés aux personnes à mobilité réduite et comprenant une table à langer sont situés au niveau de la cour du château dans la galerie Est.

3.4.4 Les Grands Communs (Point D)

La **salle des Grands Communs** est ouverte au public uniquement dans le cadre de la **programmation culturelle** : concert, conférence, théâtre, festival, etc. Une **rampe amovible** permet **l'accès** à l'entrée du bâtiment **côté parc** (10) ; un **accès de plein pied** peut également s'effectuer **côté rue** (9). Des **sanitaires** adaptés aux personnes à mobilité réduite sont disponibles dans ce bâtiment.



Légende : vue des Grands communs, accès côté rue

La salle des Grands Communs est de plein pied.

Légende : À gauche, vue des Grands communs depuis le parc, accès par une rampe

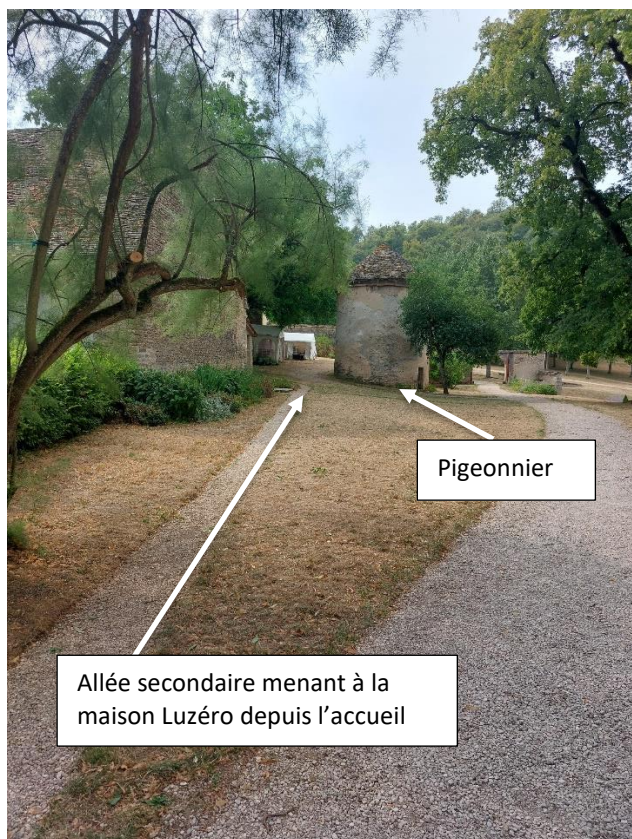


3.4.5 La maison Luzéro (H)

La maison Luzéro accueille des groupes pour des activités scolaires et périscolaires, des séminaires d'entreprises ou encore des ateliers du patrimoine pour les familles pendant les vacances scolaires. Deux salles d'une capacité de 30 personnes sont accessibles au rez-de-chaussée. Elles sont de plein pied avec un seuil de 8 cm, une rampe mobile est placée à la demande pour permettre l'accès aux salles aux personnes en fauteuil. Les portes ont une largeur de 90 cm.

On accède à la maison Luzéro accompagné d'un agent du château. Deux chemins sont possibles depuis l'accueil :

- par le parc en prenant l'allée de gauche à côté du pigeonnier (présence d'un escalier de 6 marches 7) ;
- en passant par la rue pour les personnes à mobilité réduite (8).



Légende : à gauche, depuis l'accueil du monument, allée du parc vers la maison Luzéro ; à droite, escalier menant à la maison Luzéro.



Légende : vue de la maison Luzéro. A droite, le portail pour un accès PMR par la rue, à gauche, l'escalier pour l'accès depuis l'accueil-billetterie.

3.5 TARIFS D'ENTRÉE

3.5.1 Visiteur individuel en situation de handicap

Les **personnes en situation de handicap** bénéficient d'un accès **prioritaire et de la gratuité** pour elles ainsi que pour un accompagnateur, sur présentation de la **carte Mobilité Inclusion (CMI)** en cours de validité et portant la mention « invalidité » ou « priorité » pour le public français ou équivalent étranger.

La carte de stationnement n'ouvre pas droit à la gratuité.

3.5.2 Groupe de personnes en situation de handicap

La **réservation** est **obligatoire** pour **tous les groupes**, y compris pour les groupes qui visitent le château en visite libre (non guidée).

La **gratuité** s'applique pour les **groupes jusqu'à 8 personnes en situation de handicap** (hors accompagnateurs) sur présentation d'une **attestation de l'organisme** ou de la structure. Le nombre d'accompagnateurs peut être variable en fonction du type de handicap et des besoins.

Pour les **groupes de 9 à 20 personnes en situation de handicap** :

- forfait « **visite libre** » (non guidée) : 20 € ;
- forfait « **visite conférence** » : 40 € ;
- forfait « **atelier du patrimoine** » (visite thématique suivie d'un temps en atelier) : 60 €.

Pour les **groupes de plus de 20 personnes en situation de handicap** :

- forfait « **visite libre** » (non guidée) : 40 € ;
- forfait « **visite conférence** » : 80 € ;
- forfait « **atelier du patrimoine** » (visite thématique suivie d'un temps en atelier) : 120 €.

4. LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

4.1 VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES VISITEURS INDIVIDUELS

4.1.1 Les visites libres

Découvrez le château de Bussy-Rabutin en **déambulant librement dans le monument et dans son parc**. Sans réservation, **durée 1 h à 2 h**.

Pour le château, un **document de visite** est proposé gratuitement à l'**accueil du monument**, disponible en **six langues (français, allemand, anglais, italien, espagnol et néerlandais)**. Il est également téléchargeable sur le site internet du monument.

Pour le **parc et les jardins**, un **document de visite** est proposé gratuitement à l'accueil du monument, disponibles en **trois langues (allemand, anglais et français)**.

4.1.2 Les visites commentées

Les **agents du monument** vous font découvrir les **secrets du château de Bussy-Rabutin** et la vie de son flamboyant propriétaire, le comte Roger de Bussy-Rabutin grâce aux visites commentées. **En français, visites proposées tous les jours du 1^{er} avril au 31 mai à 10 h 15 et 14 h 30, du 1^{er} juin au 30 septembre à 10 h 30, 14 h 30 et 15 h 30 et pendant les vacances scolaires de Toussaint, Noël et d'hiver à 10 h 15 et 14 h 30**. Les visites commentées sont **sans supplément au droit d'entrée** et peuvent être réservées directement sur place à la billetterie ou en amont via la E-billetterie du monument.

4.1.3 Les rendez-vous

Le monument accueille toute l'année des événements et des activités pour toute la famille. Le programme est consultable sur le site internet du château.

4.2 VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES GROUPES

4.2.1 Les visites libres

Le château de Bussy-Rabutin vous accueille toute l'année en visite libre, sur réservation.

4.2.2 Les visites conférences

Suivez un animateur du patrimoine à la découverte du monument. Ces visites thématiques sont des moments uniques pour offrir les clés de lecture et de compréhension du château de Bussy-Rabutin. Sur réservation.

4.2.3 Les ateliers du patrimoine

Les groupes participent à une visite thématique puis à un atelier pratique en salle pour mieux comprendre l'histoire du château et le Grand Siècle. Sur réservation.

4.2.4 Hors les murs

Des interventions animées par nos médiateurs sont proposées au sein de votre établissement ou de votre structure pour les groupes dans l'incapacité de se déplacer.

Il est possible d'adapter les visites et les activités aux besoins spécifiques de chacun. N'hésitez pas à nous contacter en amont, en écrivant à l'adresse : lucie.orth@monuments-nationaux.fr.

Pour plus d'informations sur les différentes visites et activités et sur leurs tarifs, rendez-vous sur notre site internet www.chateau-bussy-rabutin.fr ou écrivez à l'adresse chateau-de-bussy-rabutin@monuments-nationaux.fr

4.3 LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA VISITE ET LES PRESTATIONS ADAPTÉES

4.3.1 Documents de visite en gros caractères

Un **document de visite en gros caractères** est disponible gratuitement sur demande à l'accueil-billetterie et/ou téléchargeable sur notre site internet dans notre rubrique « Visiteurs en situation d'handicap » (en français, allemand, anglais, italien, espagnol et néerlandais).

Un **document de visite du parc et des jardins en gros caractères** est disponible gratuitement sur demande à l'accueil-billetterie (en français, allemand et anglais) et/ou téléchargeable sur notre site internet dans la rubrique « Visiteurs en situation d'handicap »

4.3.2 Sacs Bussy Serein



Légende : Sac Bussy Serein contenant divers outils pour faciliter la visite.

Cinq sac Bussy Serein dont un adapté aux enfants sont disponibles sur demande à l'accueil-billetterie. Il est possible de les emprunter le temps de la visite en échange d'une pièce d'identité (les photos ci-dessous sont données à titre d'exemple). Ils sont composés de :

- Casque anti-bruit



- Lunettes teintées



- Masque occultant



- Balle anti-stress



- Bague fidget



- Cartes pictogrammes des émotions



- loupe grossissante



4.3.3 Fauteuils roulants

Deux **fauteuils roulants** sont disponibles sur demande à l'accueil du monument et au château, il est inutile de les réserver au préalable. Il est possible de les emprunter le temps de la visite **en échange d'une pièce d'identité**.



***Légende :** À gauche, exemple de fauteuil roulant disponible en prêt à l'accueil du monument, en échange d'une pièce d'identité.*

4.3.4 Salles de médiation

Au rez-de-chaussée du château, dans l'aile de Bussy-Rabutin, **deux salles de médiation constituent une introduction** à la visite. La deuxième salle d'introduction à la visite (la salle de projection) présente une largeur de 80cm : elle n'est pas accessible à toutes les personnes en fauteuil. **Interactives et trilingue** (anglais, allemand et français) elles sont dotées de divers dispositifs d'aide à la visite :

- des éléments tactiles accompagnés de textes en braille : portrait de Roger de Bussy-Rabutin et de sa maîtresse Madame de Montglas, maquette du château, éléments de décors des frises extérieures des galeries et blason de la porte d'entrée ;
- des dispositifs sonores en français, anglais, allemands, traduits en LSF sur la vie de Roger de Bussy-Rabutin ;
- un écran multimédia interactif présentant « Les Rabutin en Bourgogne » et « Les guerres sous Louis XIV » en français, allemand, anglais, LSF, accompagné d'une borne audio, non équipée d'une boucle à induction magnétique, pour les personnes malvoyantes ou malentendantes ;
- un film d'introduction de 12 minutes sur l'histoire de Roger de Bussy-Rabutin en français, allemand, anglais et LSF ;
- une visite virtuelle du monument sur un écran fixe

4.4 POUR PLUS D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez plus d'informations, rendez-vous sur la page [Visiteurs en situation de handicap | Château de Bussy-Rabutin](#)

Une infolettre est envoyée mensuellement aux personnes qui le souhaitent. Elle vous permet de vous tenir au courant des différents événements, activités et visites. Si vous souhaitez recevoir le formulaire d'inscription à cette infolettre, faite votre demande à l'adresse : lucie.orth@monuments-nationaux.fr

5. LA FORMATION DU PERSONNEL

5.1 LE PERSONNEL DU SERVICE ACCUEIL-SURVEILLANCE

L'organisme « Culture accessible » atteste qu'un agent a suivi la formation « Accueillir les publics en situation d'handicap » le 27 mai 2021.

Les attestations de formation du personnel sont disponibles sur demande à l'administration du monument.

6. LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS DES ANIMATEURS DU PATRIMOINE

7. LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

Matériel	Date d'intervention	Description
Ascenseur	Toutes les 6 semaines	Règlementaire selon contrat TKElevator

8. LES PIÈCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des
territoires

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

DDT 21/SIC/BA

Dossier suivi par :
Marie-Noëlle LEFORT

Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes
handicapées

Tél. : +33 380294387
Fax : +33 380294248
marie-noelle.lefort@equipement-
agriculture.gouv.fr

Réunion du lundi 16 novembre 2020

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-60 ;
Arrêté du 8 décembre 2014 modifié ;
Arrêté du 15 décembre 2014 ;
Arrêté du 27 avril 2015 ;
Arrêté du 1 août 2006 (dépôt pour instruction avant le 01 juillet 2017) ;
Arrêté du 20 avril 2017 (dépôt pour instruction après le 30 juin 2017) ;

DOSSIER N° AT 021 122 20 M 0002

N° urbanisme :

N° de l'Ad'ap de rattachement : AA 075 056 15 0 2844

Commune : BUSSY LE GRAND

Demandeur : CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX représenté(e) par BELAVAL PHILIPPE

Adresse du demandeur : HOTEL DE SULLY 62 RUE SAINT ANTOINE 75186 Paris 04

Nom établissement : CHATEAU DE BUSSY RABUTIN

Adresse des travaux : 12BIS RUE DU CHATEAU 21150 BUSSY LE GRAND

Type : Y Musées / Catégorie ERP : 4

Nature des travaux : création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Restauration et aménagement des parties Sarcus du château : moitié est du logis et aile est ; les douves et pieds de façades.

Demande de dérogation : oui, 4 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Préservation patrimoine) : dérogation patrimoniale pour le cabinet de bain, pièce au rez-de-chaussée de l'aile est, commandé par la cuisine. On y accède par une porte étroite (62 cm) avec un seuil surhaussé formant marche (11 cm). Avis de l'architecte des bâtiments de France, l'édifice et ses jardins sont classés MH, au sens de l'article L621 du code du patrimoine. Considérant le caractère patrimonial des lieux ayant valu sa protection monument historique et l'étude exceptionnelle menée par l'équipe de maîtrise d'œuvre permettant la mise en accessibilité de la majeure partie des espaces, la demande

de dérogation précitée est tout à fait justifiée au regard du projet global envisagé d'accès et de mise en valeur des lieux.

Mesures compensatoires proposées : Outil de médiation à disposition de tous les publics, permettant la compréhension et des visuels sur la pièce non accessible : panneau de médiation, dans la cuisine, à côté de la porte conduisant au cabinet bain ; Le cabinet bain ne sera pas accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants. Audioguide.

Point dérogatoire 2 (Préservation patrimoine) : dérogation patrimoniale pour l'ensemble de la la tour Est. Escalier en vis (accès unique porte seuil 3 cm ; pas de main-courante ; giron irréguliers); Cuve semi-enterrée (commandée par la porte avec seuil de 3 cm ; escalier volée droite sans mains-courante) ; Salle basse (commandée par la vis) ; Salle haute (commandée par la vis). Avis de l'architecte des bâtiments de France, l'édifice et ses jardins sont classés MH, au sens de l'article L621 du code du patrimoine. Considérant le caractère patrimonial des lieux ayant valu sa protection monument historique et l'étude exceptionnelle menée par l'équipe de maîtrise d'oeuvre permettant la mise en accessibilité de la majeure partie des espaces, la demande de dérogation précitée est tout à fait justifiée au regard du projet global envisagé d'accès et de mise en valeur des lieux.

Mesures compensatoires proposées : Amélioration de l'accessibilité aux PMR non UFR : restauration des marches usées de la volée de départ ; remplacement du cordon souple par l'installation d'une main-courante en fer forgé, tout au long du développé de l'escalier en vis (fut central diamètre 20 cm, largeur marches=120 cm) et le long de la volée droite qui descend à la cuve (largeur escalier existant 104 cm); u, sage de l'escalier en vis uniquement dans le sens de l'évacuation, sauf pour l'accès à la tour haute et à la cuve, où le sens d'usage est double. Outil de médiation à disposition de tous les publics, permettant la compréhension et des visuels sur la pièce non accessible : panneau de médiation, sous la galerie Sarcus, au niveau de la porte de l'escalier en vis ; audioguide. Les espaces de la Tour ne seront pas accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants.

Point dérogatoire 3 (Préservation patrimoine) : dérogation patrimoniale pour la bibliothèque, pièce au 1er étage des appartements Sarcus. La bibliothèque Sarcus (largeur de passage utile de la porte = 75cm), pièce commandée par une porte sous-tenture, dans le salon de la tour nord. Avis de l'architecte des bâtiments de France, l'édifice et ses jardins sont classés MH, au sens de l'article L621 du code du patrimoine. Considérant le caractère patrimonial des lieux ayant valu sa protection monument historique et l'étude exceptionnelle menée par l'équipe de maîtrise d'oeuvre permettant la mise en accessibilité de la majeure partie des espaces, la demande de dérogation précitée est tout à fait justifiée au regard du projet global envisagé d'accès et de mise en valeur des lieux.

Mesures compensatoires proposées : Outil de médiation à disposition de tous les publics, permettant la compréhension et des visuels de la bibliothèque : panneau de médiation, dans la la tour nord, à côté de la porte sous tentures conduisant à la bibliothèque ; La bibliothèque ne sera pas accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants. Audioguide.

Point dérogatoire 4 (Préservation patrimoine) : dérogation pour l'installation d'un élévateur en place d'un ascenseur permettant de desservir le 1 étage. Avis de l'architecte des bâtiments de France, l'édifice et ses jardins sont classés MH, au sens de l'article L621 du code du patrimoine. Contrainte patrimoniale : l'insertion d'un équipement élévateur type ascenseur n'est pas compatible avec la conservation des dispositions remarquables de l'édifice (impact sur les maçonneries, modification significative des volumes de toiture et de façade...) ; Contrainte archéologique : préserver les strates anciennes et ne pas creuser le sol (impossible de faire une cuve); Contrainte contexte immédiat : proximité immédiate des douves, terrain très humide (impossible de faire une cuve) Le monte-personne installé, dans le cadre du projet, au droit du charbonnier. Sa course est légèrement supérieure à la course maximum autorisée pour ce type d'élévateur : 3.70 m Ce monte-personne permet la mise en accessibilité de l'étage du château. Il dessert le RDC et le R+1 (2 portes palières simples).

Membres permanents de la commission présents :

M LESECQ Jean-Claude, Représentant d'association de personnes handicapées

M DERVIER Jean-Paul, Représentant d'association de personnes handicapées

Mme BARGES Sylvie, Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public
M HERVIEU Jacques, Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public
MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT OU SON AVIS , Autre membre
M BIROT Michel, Représentant de la DDPP
M MOLHERAT Jean, Représentant d'association de personnes handicapées
M SIVAC Nihad, Président de la Commission

MOTIVATION

- sur l'autorisation : Favorable

PRESCRIPTIONS

Le pétitionnaire s'engage à réaliser les travaux conformément au dossier transmis.

L'accessibilité de l'établissement est imparfaite, mais elle respecte la réglementation.

La commission se prononce uniquement sur les travaux décrits dans la demande.

Les conditions d'accès de l'établissement pour les PMR et notamment pour les personnes utilisatrices de fauteuil roulant feront l'objet d'une signalisation et d'une information sur tous les supports de communication de l'établissement.

Le site, les annexes et les parties Butin du château devront faire l'objet du dépôt soit d'autres demandes d'autorisation de travaux pour leur mise aux normes accessibilité, soit d'une attestation de fin de travaux de mise aux normes accessibilité, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux en mairie.

Pour information :

Un registre public d'accessibilité de l'établissement devra être mis à disposition du public depuis le mois d'octobre 2017, conformément au décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 et à l'Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

- sur la dérogation : Favorable

Les demandes de dérogation sont justifiées par un avis de l'architecte des bâtiments de France.

L'accessibilité de l'établissement est imparfaite.

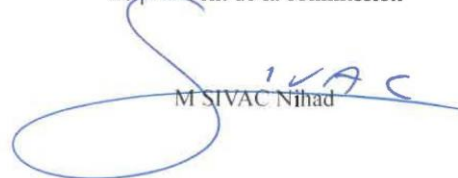
AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti des prescriptions et recommandations énumérées ci-dessus.

A DIJON, le lundi 16 novembre 2020

Pour le Préfet

Le président de la commission


M SIVAC Nihad

NOTA : Cet établissement fera l'objet d'une visite d'autorisation d'ouverture à l'achèvement des travaux par la Commission d'Accessibilité compétente.

RAPPORT DU GROUPE DE VISITE D'ACCESSIBILITÉ

COMMUNE	ÉTABLISSEMENT	TYPE/CATÉGORIE
BUSSY LE GRAND	Château de bussy rabutin Partie Sarcus Aile Est	4 Y
ADRESSE	DATE DE LA VISITE	N° ET DATE DÉCISION
12 bis rue du château	vendredi 31/03/23	AT 02112220M0002 du 16/11/2020 AT 02112223M0001 du 17/03/2023

MEMBRES DU GROUPE DE VISITE

NOMS	FONCTION
M SIVAC Nihad,	Président de la Commission
M BAROZET DAVID,	Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public
M MOLHERAT Joël, Représentant d'association de personnes handicapées	Représentant d'association de personnes handicapées
MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT OU SON AVIS , Autre membre	Adjoint de M. le Maire - Pierre Henry Vallet
Mme LEFORT Marie-noelle	Instructrice accessibilité

AUTRES PERSONNES

NOMS	FONCTION	ORGANISME/SOCIÉTÉ
M. Agasse	Maître de d'ouvrage	Centre des données de la ville de Bussy
M. Verger	Administrateur du château de Bussy Rabutin	
M. Bacquet	Adjoint à l'administration du château	

2

DÉROULEMENT DE LA VISITE			
	POINTS EXAMINES	COMMENTAIRES	CONSTAT
1	Cheminements extérieurs	Existant	/
2	Stationnement	/	/
3	Accès au bâtiment	/	/
4	Circulations intérieures horizontales	Asphalte pavé à chaque sens	OK
5	Circulations intérieures verticales	Escalier aménagé de main courante	OK
6	Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques	Élévation	OK
7	Revêtements de sols, murs et plafonds		
8	Portes, portiques et sas		
9	Dispositifs d'accueil, équipements		
10	Sanitaires	équipement 40 cm (commande de l'escalier) Base d'appui 70 à 80 cm ou avant	
11	Sortie du bâtiment		
12	Éclairage		
13	Information et signalisation	A faire	
14	EPR assis		/
15	Établissements à sommeil		/
16	Établissements avec douche ou cabines		/
17	Caisses de paiement		/

C : Conforme

NC : Non conforme
SO : Sans objet

3

LES NON-CONFORMITES CONSTATEES

Banc d'appui à 70 à 80 cm au avant
- Signalisation Hachure pour incitation d'usage avec depuis ^{condamnation}
Signalisation et information depuis P. culée
Fonctionnement de Protection de P. Culée

Recommandation :

- Banc d'appui coude
- et A. pour les cheminement enchevêtrés des
bâtiments afin de permettre le cheminement
du bâtiment au jardin par les P. Culée.

Liste d'Engagement de Pa
visite du 31/03/2023

POSITION DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE DE VISITE		
NOM/PRENOM	SERVICES	PROPOSITION D'AVIS DE CHACUN (Favorable ou défavorable)
M SIVAC Nihad,	<i>SIVAC</i> Président de la Commission	
M BAROZET DAVID,	Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public	
M MOLHERAT Joël, Représentant d'association de personnes handicapées	Représentant d'association de personnes handicapées	
MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT OU SON AVIS , Autre membre	Mairie	
AGATISSE BRUNO	Mairie d'Orange Centre des Monuments Nationaux	

BACQUET Yannick Adjoint à l'administrateur

François Kévin VERGER Administrateur du district de Burey-Rabutin

Marie Wocle *Wocle* SST 21
Burey-Rabutin

9. LA PLAQUETTE « BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES »

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*

Crédits

Couverture : © Château de Busys-Rabutin / Centre des monuments nationaux

"Information" icon by Minh Do, "study" icon by Artdabana@Design, "tools" icon by i cons, "Email" icon by Fajriah Robiatul

Page 5 : Adawiah, "Home Document" icon by kiddo, "bad" icon by Radika Apriana, "helping hand" by Juicy Fish from thenounproject.com.



CHÂTEAU DE BUSSY- RABUTIN

12 rue du château
21150 Bussy-le-
Grand



@chateaudebussyrabutin



/leCMN